

SOMMAIRE

- Le territoire du SAGE Clain
- De l'élaboration à la mise en œuvre
- Des exemples d'actions déjà engagées
- Actualités



Réunion de la CLE
du SAGE Clain

ÉDITO



Plus de 10 ans après l'engagement du processus, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Clain a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 11 mai 2021. Cette étape décisive consacre un travail collectif mené à bien par les acteurs locaux.

Cette démarche de SAGE, a bénéficié d'une dynamique, marquée par une concertation permanente qui a mobilisé toutes les forces vives du bassin. Elle a tout d'abord été initiée par le Département de la Vienne, et est depuis 2019 portée par l'Etablissement public territorial du bassin de la Vienne qui bénéficie déjà d'une expérience dans la mise en œuvre de SAGE. Aussi, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du SAGE, ainsi que nos partenaires techniques et financiers, notamment l'agence de l'eau Loire-Bretagne et les collectivités territoriales.

L'année 2021 marque donc une nouvelle étape dans la vie du SAGE avec la mise en application des 60 mesures qui visent à améliorer la gestion de l'eau à l'échelle des 141 communes du bassin du Clain. L'application de ces mesures se fera grâce aux acteurs locaux - services de l'Etat, collectivités, associations, usagers - au bénéfice de l'intérêt général et pour les générations futures.

L'outil SAGE fixe des objectifs de préservation et de restauration des ressources en eau et des milieux, et identifie les moyens pour les atteindre. A titre d'exemple, des actions sont déjà menées sur le territoire, telle que l'inventaire de zones humides ou encore l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat qui permet d'améliorer les connaissances et d'adapter la gestion quantitative de l'eau, enjeu majeur du bassin.

Dans ce premier numéro, je vous invite à découvrir le territoire du SAGE Clain, le processus et le contenu du SAGE ainsi que des exemples d'actions mises en oeuvre.

François BOCK,
Président de la CLE
du SAGE Clain

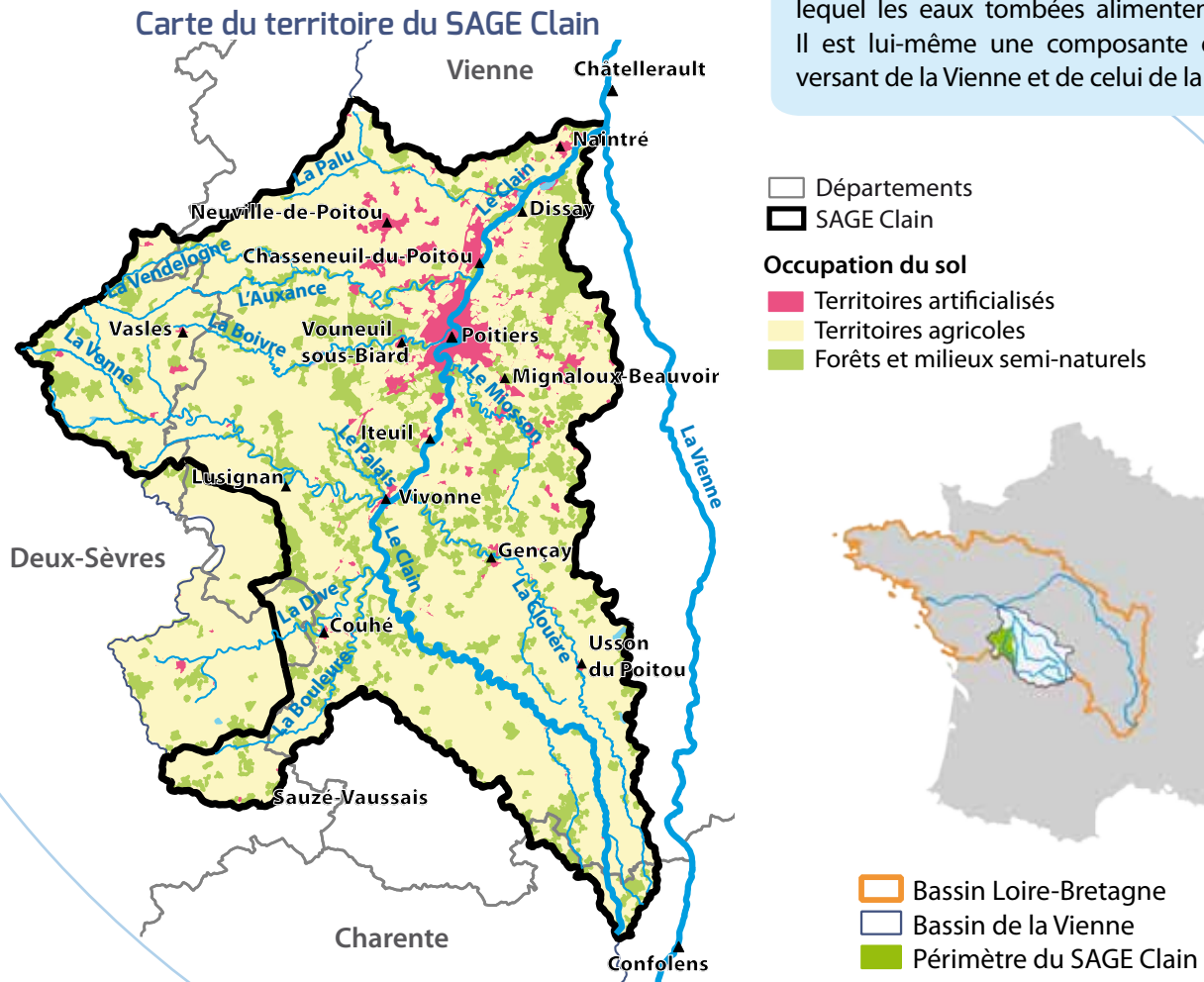
LE TERRITOIRE DU SAGE CLAIN

La rivière Clain parcourt 125 km de sa source sur la commune de Hiesse en Charente à sa confluence avec la Vienne à Cenon-sur-Vienne (86). Elle est alimentée par 9 affluents principaux.

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Clain est le bassin versant*.

* Bassin-versant

Le bassin-versant du Clain correspond au territoire, délimité par les lignes de crêtes, dans lequel les eaux tombées alimentent le Clain. Il est lui-même une composante du bassin-versant de la Vienne et de celui de la Loire.



Chiffres clés

Un bassin de **2 882 km²**
+ de 1 000 km de cours d'eau
11 intercommunalités
141 communes
270 000 habitants
9 Masses d'eau souterraines
17 Masses d'eau superficielles
1 373 ha de plans d'eau

Occupation du sol :

80% de terres agricoles, **15%** de forêts et **5%** d'espaces artificialisés

Les **zones humides** à très forte et forte probabilité de présence représentent **7,7%** du bassin

Eau potable et assainissement :

60 captages d'eau potable dont **11 captages prioritaires** pour la qualité

198 ouvrages d'assainissement collectif



DE L'ÉLABORATION À LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Un SAGE est un **outil de planification** en faveur d'une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques doté d'une **portée juridique**. Elaboré de manière **concertée** au niveau local, il définit un **équilibre durable** entre les besoins des activités socio-économiques du territoire et la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Les SAGE en France

En 2021, on dénombre 193 SAGE :

- 139 en mise en œuvre,
- 27 en élaboration,
- 3 en instruction,
- 4 en émergence,
- 14 en révision.



La CLE : noyau décisionnel du SAGE

La Commission Locale de l'Eau est une **instance de concertation et de décision** qui rassemble l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire. Elle est composée de **trois collèges** : **les élus, les usagers** (agriculteurs, industriels, associations...) **et les représentants de l'État**.

Elle est présidée par un élu local et est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du SAGE pour évaluer les résultats.

La CLE du SAGE Clain est composée de **52 membres**.

Une structure porteuse : l'EPTB Vienne

La CLE est accompagnée par une structure porteuse qui anime le SAGE dans toutes ces étapes. Le SAGE Clain est porté par l'**Etablissement public territorial du bassin de la Vienne**. Il joue un rôle dans l'animation, la coordination, le conseil auprès des collectivités et des acteurs de la gestion de l'eau et porte aussi des études pour améliorer la connaissance.

L'EPTB Vienne est également la structure porteuse des 3 autres SAGE sur le bassin de la Vienne (Creuse, Vienne et Vienne Tourangelle).

Le SAGE : une stratégie pour la gestion de l'eau

Le SAGE permet, par le biais d'études ainsi que d'outils de suivi, de **compléter et/ou d'améliorer les connaissances** (impacts des pressions sur la ressource, qualité de l'eau...) afin de guider la stratégie d'intervention à mettre en œuvre. Il permet de travailler à une **échelle hydrographique large**, sur des problématiques complexes et variées telles que la gestion quantitative, les effets du changement climatique, la restauration de la continuité écologique...

Le SAGE : deux documents de référence

Le SAGE est composé de deux documents principaux :

- un **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** qui fixe les objectifs, orientations et dispositions du SAGE et leurs conditions de réalisation,
- un **règlement**, qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD.

Ils sont des **documents de référence pour l'administration** (l'État, les collectivités locales et les établissements publics) et guide toute décision en lien avec l'eau (les captages d'eau potable, les Plans Locaux d'Urbanisme...). Le SAGE constitue également un instrument juridique qui **fixe des règles de gestion de l'eau locales que chacun** - administrations et individus - **doit respecter**.



Les documents d'urbanisme doivent être **compatibles ou rendus compatibles** avec le SAGE dans un délai de 3 ans à compter de l'arrêté d'approbation du SAGE.

Les étapes clés du SAGE Clain



Quels enjeux sur le bassin du Clain ?

Aujourd'hui, **la ressource en eau et les milieux aquatiques** (rivières, zones humides, nappes d'eau souterraines...) subissent de nombreuses **pressions liées aux usages et au dérèglement climatique**. La dégradation de la qualité de l'eau, les inondations, la sécheresse et la détérioration des milieux naturels génèrent d'importantes répercussions sur les activités humaines, la santé et la biodiversité. Pour répondre à ces enjeux cruciaux, des **politiques publiques** sont menées pour **préserver ou restaurer** l'eau et les milieux aquatiques, aussi bien à l'échelle globale que locale.

Le SAGE définit les **orientations fondamentales de la politique de l'eau** sur l'ensemble du bassin-versant du Clain. **6 grands enjeux** ont ainsi été identifiés :

Enjeu 1 : Alimentation en eau potable



L'alimentation en eau potable du bassin dépend de ressources vulnérables et dégradées. L'accent est donc porté sur **l'amélioration de la qualité des eaux** afin de produire et **distribuer à partir de la ressource locale**, une eau potable conforme aux normes en vigueur.

Enjeu 2 : Gestion quantitative de l'eau



Le bassin du Clain connaît un **déséquilibre chronique entre les besoins en eau et la ressource disponible** entraînant des étiages marqués et des assecs récurrents sur certains secteurs.

Le SAGE vise un **retour à l'équilibre** entre la ressource en eau et les besoins des usages à travers le **respect des volumes prélevables** et l'atteinte ou le maintien du **bon état quantitatif des masses d'eau**.

Enjeu 3 : Gestion qualitative



Les eaux du bassin présentent une dégradation de la qualité vis-à-vis des **nitrate**s et **pesticides**. Le SAGE demande l'engagement de **programmes ambitieux de restauration** de la qualité des eaux sur les aires d'alimentation de **11 captages prioritaires et 9 sensibles**.



Enjeu 4 : Fonctionnalité des milieux aquatiques



Le bassin du Clain présente des milieux naturels et des espèces remarquables mais ces milieux sont **dégradés**. La priorité est donnée à **la restauration et la préservation** des milieux aquatiques afin d'atteindre le **bon état écologique** fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

Enjeu 5 : Gestion des crues et des risques associés



L'axe Clain présente un risque d'inondation, notamment dans le secteur et particulièrement entre Vivonne et Cenon/Vienne. Le SAGE préconise de **développer la culture du risque d'inondation** à l'échelle du périmètre et à adapter l'occupation des sols aux risques dans le but de limiter l'aggravation de certaines crues.

Enjeu 6 : Gouvernance de l'eau sur le territoire



Le SAGE facilite **l'accompagnement** des maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre de programmes d'actions, ainsi que la bonne **cohérence et l'articulation** entre ces programmes à l'échelle du bassin.



DES EXEMPLES D' ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES

Les objectifs, orientations et dispositions du SAGE et leurs conditions de réalisation sont fixés dans le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD). Les dispositions sont les « actions » définies pour atteindre les objectifs fixés. Voici quelques exemples de dispositions déjà mises en œuvre dans le cadre du SAGE Clain :

Réaliser les inventaires de terrains des zones humides - Disposition 8A-1

Afin de restaurer, préserver et valoriser les zones humides, il est nécessaire de mieux les connaître.

Des inventaires sont ainsi menés à l'échelle communale en respectant le cahier des charges diffusé par la CLE dans son « guide méthodologique zones humides ». L'étude de pré-localisation menée en 2013 constitue également une base pour réaliser ces inventaires.



1^{er} résultats :

En 2021, dans le cadre des programmes d'actions milieux aquatiques portés par les syndicats mixtes Clain Aval et Clain Sud, l'association Vienne Nature et la Chambre d'agriculture de la Vienne réalisent les inventaires sur 13 communes.



Prairie humide

Mettre en place un programme d'actions sur l'aire d'alimentation de la Varenne - Disposition 1A-1

Le captage de la Varenne situé sur la rivière Clain, constitue une ressource importante pour l'agglomération de Poitiers.



Captage de la Varenne

Un programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses sur l'aire d'alimentation de la Varenne (2/3 du périmètre du SAGE), piloté par Grand Poitiers, Eaux de Vienne-SIVEER et le SERTAD, sera ainsi mis en place d'ici 2022, pour sécuriser cette ressource. Ce programme sera réalisé en coordination avec les programmes qualité et milieux aquatiques en cours sur ce territoire (CTMA Clain Sud et Clain aval, programmes Re-sources : Jallière, Preuilley, Choué-Brossac, Sud Vienne et Destilles).

Résultats escomptés :

Les objectifs sont d'atteindre en fin de programme, d'une durée de 6 ans, une concentration maximale en nitrates de 40 mg/l, et une concentration moyenne en nitrates de 30 mg/l.

Un bilan des réalisations sera réalisé à mi-programme. Fin 2020 et en 2021, une concertation a été menée pour construire le programme.

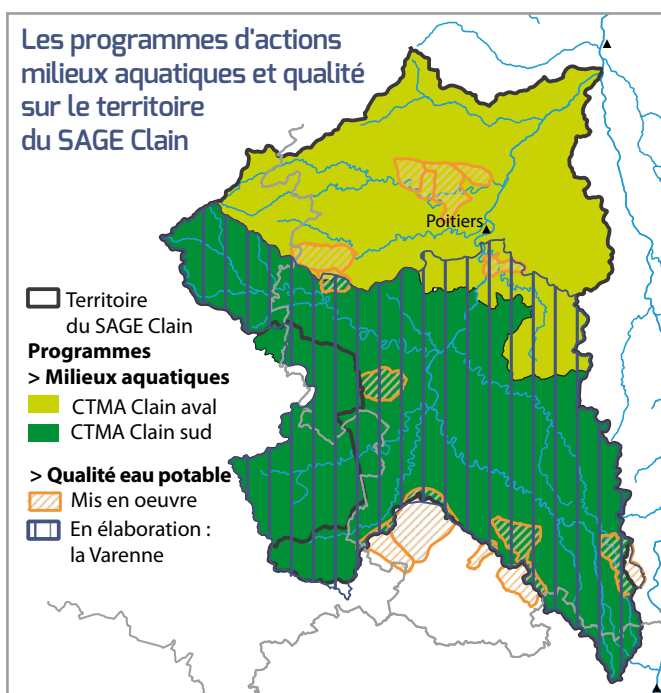
Mener une étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » - Disposition 5A-1

Le bassin du Clain connaît un déséquilibre quantitatif entre les besoins en eau et la ressource disponible.

L'étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » dite HMUC, permet d'améliorer la connaissance pour préserver la ressource et ainsi d'ajuster la gestion structurelle (à long terme) et conjoncturelle (de crise). Cette étude s'appuie sur des mesures de terrain notamment pour déterminer les débits biologiques mais fait également appel à des modélisations pour appréhender le fonctionnement naturel du bassin versant et l'état quantitatif projeté à 2050. Elle pourra également servir à ajuster les volumes prélevables inscrits dans le règlement du SAGE.

1^{er} résultats :

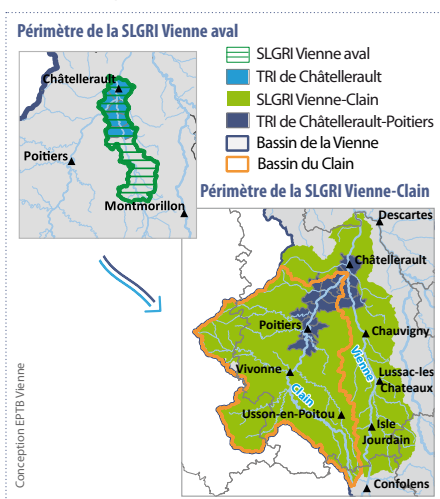
En 2021, l'état des lieux de chaque volet (HMUC) doit être achevé ce qui permettra d'enclencher l'analyse croisée et la détermination des volumes prélevables en 2022.



Les actualités du bassin

Gestion des inondations

Dans le cadre du 2^{ème} cycle de la Directive inondations, l'extension du Territoire à Risque Important d'inondations de Châtelleraut au secteur de Poitiers implique la révision de la **Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI)** sur un périmètre plus vaste. Cette stratégie, animée par l'EPTB Vienne, intègre désormais le bassin du Clain. En 2021, la première étape se compose d'un diagnostic complet du risque inondation sur ce périmètre étendu. La validation de ce diagnostic par le comité de pilotage, auquel participe la CLE du SAGE Clain, est prévue en octobre. L'étape suivante consiste à élaborer, en concertation avec les parties prenantes, les mesures à mettre en œuvre pour réduire ce risque (réduction de la vulnérabilité, gestion des aléas, alerte et gestion de crise...). La stratégie doit être validée début 2022 et doit aboutir à un futur Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne/Clain.



En parallèle une **étude sur la prévention des inondations** a été menée sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vienne. Elle a permis de :

- clarifier les responsabilités des autorités compétentes en matière de prévention des inondations,
- d'identifier les ouvrages de protection contre les inondations et de définir les actions à mener,
- d'identifier les zones d'expansion de crue et d'évaluer leur préservation ou restauration.

Cette étude permet d'alimenter le diagnostic de la SLGRI et correspond à la disposition 6-B1 du SAGE Clain : « Identifier et protéger les zones d'expansion de crue ».

Le Projet de territoire agricole irrigants du bassin du Clain

Sur le bassin du Clain, il existe 41 projets de retenues de substitution. Le principe de ces retenues est de différer les prélèvements estivaux en période hivernal afin de limiter l'impact sur les niveaux d'eau l'été. Les modalités de création de ses ouvrages et les engagements en faveur de pratiques agricoles respectueuses des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la qualité de l'eau sont proposées dans le projet de Territoire Agricole « Irrigants » (PTAI) élaboré par Rés'éau Clain (fédération de coopératives agricoles) et l'association des irrigants de la Vienne.

Afin d'aboutir à un accord sur les modalités de ce PTAI, la Préfète de la Vienne a organisé une médiation avec les acteurs du bassin. Ainsi, quatre ateliers thématiques ont été constitués :

- Changement des pratiques agricoles et biodiversité,
- Gouvernance,
- Volumes,
- Economie agricole.

Plusieurs réunions par ateliers sont organisées de juin à septembre afin de collecter les avis de l'ensemble des acteurs du bassin et d'aboutir à l'écriture d'un protocole d'accord à l'automne 2021.

Projet Alimentaire territorial de Grand Poitiers

Grand Poitiers Communauté Urbaine a lancé en 2019 un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) avec pour ambition de s'engager dans la transition agro-écologique et l'autonomie alimentaire pour préserver la ressource en eau, la biodiversité et la santé humaine.

Ce PAT co-construit avec les producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, acteurs de la société civile et consommateurs, fixe ainsi un cadre d'action et des objectifs pluriannuels en matière de développement local et durable de l'agriculture et de l'alimentation. Il s'inscrit dans le cadre plus global du projet de territoire de Grand Poitiers.



Source : Grand Poitiers communauté urbaine

La lettre du SAGE Clain



20, rue Atlantis
Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr

Directeur de la publication : François BOCK,
Président de la CLE du SAGE Clain

Rédaction : EPTB Vienne

Illustrations : EPTB Vienne, Freepik/Alvaro Cabrera,
Mayane, sauf mention particulière

Impression : RIVET presse édition, sur papier recyclé
700 exemplaires

Avec la participation financière de :

